

MACON, le 13 juillet 2022

**Le directeur général de l'agence régionale de santé
Bourgogne – Franche-Comté**

à

Direction de la santé publique
Département prévention santé environnement
Unité territoriale de Saône-et-Loire
Affaire suivie par : Philippe BIEVRE
Courriel : ars-bfc-dsp-se-71@ars.sante.fr
Téléphone : 06.99.28.94.96

Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire
1 rue G Feydeau
71100 Chalon sur Saône

Réf :
a:\dsp\04_dpse\utse_71\environnement\photovoltaiqu
e\mâcon\220713-pc centrale photovoltaïque-la
grisiere-ddt chalon sur saone-pb.docx

**Objet : MACON- PC 071 270 22 J0036- création d'une centrale solaire photovoltaïque- SOCIÉTÉ
MONÉGASQUE DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ**

Réf : Votre demande en date du 29 juin 2022 .

Comme suite à votre transmission citée en référence concernant une demande de permis de construire, en vue de la création d'une centrale solaire photovoltaïque sise, lieu-dit « La Grisière », sur le territoire communal de Mâcon, j'ai l'honneur de vous informer que ce projet appelle de mes services les remarques suivantes :

Le secteur projeté n'est pas situé dans un périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable.

Le projet est prévu sur l'ancien site d'une installation de stockage de déchets non dangereux.

Les fondations ne devront en aucun cas atteindre le massif de déchets.

Enfin, je vous rappelle que concernant la limitation de l'exposition des tiers aux bruits des équipements (onduleurs et postes de transformation), le projet est soumis aux prescriptions de l'arrêté du 26 janvier 2007 modifiant l'arrêté du 17 mai 2001 modifié fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

Sous réserve des remarques sus visées, j'émet un **AVIS FAVORABLE** à ce projet.

Pour le directeur général de l'agence régionale
de santé de Bourgogne-Franche-Comté,
L'ingénieure d'études sanitaires,

Valérie VERNATON-PERRIN

